

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 mars 2012

Nombre de conseillers

Date de convocation : 21 mars 2012

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Date d'affichage : 21 mars 2012

Qui ont pris part à la délibération : 17

Présents : M. Y. FICHOU, Mme J. BORE, M. S. BRETON, Mme Y. CORVISY, M. G. DAUBIGNARD, M. S. GAULTIER, Mme G. GILLES, M. P. LECAS, M. P. PICHON, Mme F. PROUST, M. G. RENAUD, M. Ph. ROULLIER, Mme N. TOURNOIS

Procurations(s) :

Mme P. DION a donné procuration à M. Y.FICHOU

Mme M. JULLIEN a donné procuration à Mme J. BORE

Mme M. PELLETIER a donné procuration à Mme N. TOURNOIS

M. J. PIEDALLU a donné procuration à M. P. PICHON

Absent(s) : Mme M. VALLET

Président : M. Y. FICHOU, Maire

Secrétaire de séance : Mme F. PROUST

Ordre du jour

1. *Approbation du procès verbal de la séance du 23 février 2012*
2. *Compte de gestion Commune*
3. *Compte administratif Commune*
4. *Affectation des résultats Commune*
5. *Taux d'imposition 2012*
6. *Budget primitif 2012 Commune*
7. *Compte de gestion Assainissement Commune*
8. *Compte de gestion Régie Transport*
9. *Vente de parcelles (sous réserve d'avis des domaines)*
10. *Vente d'un local communal*
11. *Enquête publique - Initial BTB*
12. *Jury d'Assise*
13. *Questions diverses*
14. *Questions des membres*

1. **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2012**

Le procès verbal de la séance précédente du 23 février 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **BUDGET PRINCIPAL**

- Compte de gestion 2011 - DELIBERATION N° 120326-321

Monsieur le Maire fait lecture du tableau de résultats d'exécution du budget principal transmis par la Trésorerie de Beaugency,
Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2011 du budget principal.

3. **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

➤ **DELIBERATION N° 120326-322**

Après présentation du compte administratif du budget principal de la commune, par Monsieur le Maire, et examen de ce compte administratif, en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur G. DAUBIGNARD, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2011 du budget principal, qui présente, après reprise des résultats antérieurs :

- un excédent de fonctionnement de 1 272 190.21 €
- un déficit d'investissement de 278 867.14 €

4. **AFFECTATION DES RESULTATS**

➤ **DELIBERATION N° 120326-323**

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le compte administratif de l'exercice 2011 établissant un excédent de fonctionnement de 1 272 190.21 € et un déficit d'investissement à 278 867.14 €,
Considérant le compte de gestion produit par le comptable et constatant la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats :

- à l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 993 323.07 €
- à l'article 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 278 867.14 €

5. **TAUX D'IMPOSITION 2012**

M. le Maire précise que considérant la hausse des taux des ordures ménagères et celle des tarifs de l'eau et de l'assainissement, il a été décidé le maintien des taux d'imposition 2012.

➤ **DELIBERATION N° 120326-324**

Considérant le budget présenté par Monsieur le Maire, ainsi que les recettes nécessaires à son équilibre,
Considérant la proposition de la commission finances de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport aux taux de 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

De **maintenir**, au titre de 2012, les taux d'imposition suivants :

* taxe d'habitation	10.67 %
* Foncier bâti	17.21 %
* Foncier non bâti	53.50 %

6. **BUDGET PRIMITIF 2012 COMMUNE**

➤ **DELIBERATION N° 120326-325**

Considérant le projet de budget 2012 présenté par Monsieur le Maire,
Considérant les modifications apportées par la commission finances,
Considérant l'analyse en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE CHAPITRE par CHAPITRE, le budget primitif de la Commune pour 2012 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 2 712 053.07 € (dont 1 092 773.07 € au compte « 023 : virement à la section d'investissement »)
- en investissement à 1 499 640.21 €

➤ **Fournitures scolaires 2012 - DELIBERATION N° 120326-326**

Considérant les propositions de la commission finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

Qu'un crédit de fonctionnement de 50.40 € par élève sera inscrit à l'article 6067 du budget 2012 :

- pour l'école élémentaire : 10 231.20 € (203 élèves - effectif au 01.01.2012)
- pour l'école maternelle : 6 804.00 € (135 élèves - effectif au 01.01.2012)

qu'un crédit de 1 600.00 € est alloué pour l'achat de collections de livres (article 6067)

➤ **Adhésions FUL et Mission Locale - DELIBERATION N° 120326-327**

Sur proposition de M. le Maire et de la Commission finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

de participer au Fond Unifié Logement 2012 pour un montant de 1 966.58 €

Et de participer à la Mission Locale 2012 pour un montant de 1 750.00 €

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65738.

- Adhésions diverses – DELIBERATION N° 120326-328

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

De renouveler son adhésion à Centre Sciences
De renouveler son adhésion à l'AML (Maires du Loiret)
De renouveler son adhésion à l'AMR (Maires Ruraux)

7. COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT COMMUNE

- DELIBERATION N° 120326-329

Considérant la délibération n° 1202288 du 23 février 2012, du compte administratif du budget Assainissement Commune,
Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2011 du budget Assainissement Commune

8. COMPTE DE GESTION REGIE TRANSPORT

- DELIBERATION N° 120326-330

Considérant la délibération n° 1202285 du 23 février 2012, du compte administratif de la Régie Transport,
Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2011 du budget de la Régie Transport

9. VENTE DE PARCELLES ZL 273 et 274 (issues de la ZL 142)

- DELIBERATION N° 120326-331

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les parcelles situées au lotissement du Sabot, cadastrées ZL 273 et 274 (issues de la ZL 172), est toujours à vendre et que les acquéreurs sont toujours désireux de les obtenir.

Le prix du mètre carré, selon l'avis des Domaines, a été actualisé à 15.00 € le m², contre 10.00 € lors de la première évaluation. Cette augmentation est due à l'augmentation du coût de la valeur locative sur la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres de vendre ces parcelles en diminuant le prix de 10 % soit, 13.50 € le m².

Considérant la vente des parcelles ZL 273 et 274 (issues de la ZL142),
Considérant l'avis des Domaines,
Considérant la proposition de modification de prix,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de vendre les parcelles au prix de 13.50 € le m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de la vente.

10. **VENTE D'UN LOCAL COMMUNAL**

Monsieur le Maire évoque le logement communal situé 12 rue des Ecoles, ancien logement de fonction.

Ce bâtiment n'est plus utilisé depuis quelques années. L'état du gros œuvre est de bonne qualité mais l'intérieur est précaire.

Dans l'éventualité d'une vente, il serait nécessaire de céder également une partie de la cour intérieure. La vente pourrait être possible auprès de particulier ou encore d'un bailleur social. Dans ce dernier cas, les dépenses seraient plus importantes que les recettes.

Dans le cas d'une vente à un particulier, la recette de celle-ci viendrait abonder la construction d'une classe supplémentaire, d'un restaurant scolaire, ou encore un espace dédié à la petite enfance.

Plusieurs réflexions sont à mener par le Conseil Municipal.

Il est évoqué également la possibilité de faire évaluer ce bâtiment par un agent immobilier, ou encore demander une estimation auprès du service des Domaines.

Ce dossier sera vu lors d'un prochain conseil municipal.

11. **ENQUÊTE PUBLIQUE - INITIAL BTB**

➤ **DELIBERATION N° 120326-332**

Monsieur le Maire fait le point sur le démarrage de l'enquête publique consacrée à l'entreprise Initial BTB.

Initial BTB est le plus important employeur de la commune. Les travaux entrepris par l'entreprise depuis de nombreuses années, se sont traduits par des améliorations telles qu'aucune nuisance perceptible n'est signalée de manière générale. Les fumées et les odeurs ont disparu et le trafic induit n'est pas signalé comme perturbateur.

L'incidence est donc peu marquée, tant pour les rejets dans l'air que pour les rejets dans les eaux usées. Ces faits sont également confirmés par Monsieur GAULTIER, Président du Syndicat des Eaux, qui indique qu'aucune incidence perturbatrice n'est signalée par le délégataire de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'évolution envisagée de l'activité

INDIQUE qu'une actualisation de la convention de rejet sera inévitable dans le cadre de la démarche engagée par le Syndicat des Eaux pour sa propre demande d'autorisation de rejet de la STEP.

Madame PROUST fait part de son observation personnelle et plus fine en tant que voisine directe de l'entreprise en signalant parfois de manière irrégulière certaines odeurs. Elle rencontrera le Commissaire Enquêteur lors de sa prochaine permanence pour signaler ce point.

12. JURY D'ASSISE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder par voie de tirage au sort, à partir de la liste électorale, à l'établissement de la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2013.

Suite au tirage au sort, six noms sont présentés :

- M. Alain GARNIER - Les Corbillières
- M. Philippe LAMBOUL - 43 rue de la Mairie
- Mme Marie-Christine GIRARD épouse HARANG - 45 Chemin des Grivelles
- M. Jean-Paul CRIGNY - 13 rue de Villenouan
- M. Pascal HATTON - 2 bis rue du Val
- Mme Pierrette SEJOURNE épouse BELESSORT - 8 rue des Ecoles

Un courrier et un questionnaire leur seront adressés conformément aux dispositions prévues par la procédure.

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point à l'ordre du jour

14. QUESTIONS DES MEMBRES

➤ DELIBERATION N° 120326-333

Madame PROUST informe que suite à l'incitation de la Fédération de Basket pour la création d'un club en vue d'accueillir les jeunes, il y a lieu de prévoir l'installation d'équipement et de mise en sécurité dans le gymnase. Une demande de subvention avait été faite auprès du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif). Celle-ci a été refusée car le coût était inférieur à leur barème.

Depuis, Madame PROUST a été destinataire d'une demande du Club de Badminton pour l'installation également d'équipement en vue d'inscrire le Club naissant en championnat.

Madame PROUST demande donc la possibilité de reconduire une demande de subvention auprès du CDOS, pour l'aménagement du gymnase afin de répondre aux demandes des deux clubs de sports.

Considérant les demandes d'équipements dans le gymnase des clubs de basket et de badminton,

Considérant la nécessité d'équiper les locaux et de les mettre en sécurité,

Considérant le coût de ces installations,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité,

SOLLICITE le CDOS pour une subvention d'équipement et de mise en sécurité des locaux en matière de basket et de badminton.

➤ Tarif du repas 14 juillet 2012

Madame PROUST rappelle aux membres présents le tarif établi pour le repas du 14 juillet, soit 10 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :

- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
avec les observations suivantes :

Le Maire,

Yves FICHOU

Les membres présents,

Mme J. BORE,

M. S. BRETON

Mme Y. CORVISY

M. G. DAUBIGNARD,

M. S. GAULTIER,

Mme G. GILLES

M. P. LECAS,

M. P. PICHON,

Mme F. PROUST,

M. G. RENAUD,

M. Ph. ROULLIER,

Mme N. TOURNOIS.

Les membres représentés,

Mme M. PELLETIER (à Mme N. TOURNOIS),

Mme P. DION (à M. Y. FICHOU),

M. J. PIEDALLU (à M. P. PICHON),

Mme M. JULLIEN (à Mme J. BORE).

Le(s) membre(s) absent(s),

Mme M. VALLET